

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 7 mars 2017 modifiant l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation
des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé**

NOR : AFSZ1730122A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1432-126 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé ;

Vu la demande de l'organisation syndicale UNSA Santé-cohésion sociale du 3 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, les mots : « M. Patrick DONCK, ARS Bretagne » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Marc KIMENAU, ARS Grand Est ».

Article 2

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, les mots : « M. Jean-Marc KIMENAU, ARS Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (suppléant) » sont supprimés.

Article 3

La ministre des affaires sociales et de la santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 mars 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. RICORDEAU